

BAC PROFESSIONNEL TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE



POLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES



Des sorties et visites professionnelles. Possibilité de choisir une option valorisée à l'examen. Des Travaux Pratiques et permanence à l'animalerie de l'établissement.

Pour qui ?

Entrée en seconde :

► Tout élève sortant de 3^{ème} après avis du conseil de classe. (procédure d'orientation).

Entrée en première :

► Tout élève souhaitant se réorienter en fin de seconde générale et technologique ou après un CAPA (entretien et constitution d'un dossier).

Objectifs de la formation

Acquérir des savoirs et savoirs-faire théoriques et pratiques pour travailler dans les entreprises spécialisées dans la distribution d'animaux de compagnie domestiques ou sauvages, d'aliments, de produits et accessoires spécifiques à l'animalerie (gestion des stocks, mise en rayon, application des normes et réglementation du domaine, conseil vente et fidélisation de la clientèle, mise en place d'une politique commerciale).

Contenu du cycle

► Enseignement général 14h/semaine

Français, mathématiques, histoire-géographie, anglais, physique-chimie, EPS, éducation socioculturelle, informatique.

► Enseignement professionnel 15h/semaine

Zootéchnie, sciences économiques et gestion commerciale, travaux pratiques.

► Enseignements à l'initiative de l'établissement

Découverte du monde professionnel : des structures de ventes et de présentation des animaux, mieux comprendre le chien pour mieux conseiller le maître, expression orale et animation de groupes.

Stage

En seconde : 6 semaines

En première : 11 semaines dont
2 semaines à l'étranger

En terminale : 5 semaines



2 DIPLÔMES EN 3 ANS

► En fin de première :
obtention du BEPA
«conseil vente en animalerie»
100% en CCF

► En fin de terminale :
obtention du BAC PRO Technicien Conseil
Vente en Animalerie
50% en CCF
50% en épreuves terminales
(4 écrits, 1 oral).

✓ APRÈS LE BAC PRO

Vie active :

► Vendeur en animalerie, chef de rayon, responsable de magasin grâce à la délivrance du certificat de capacité pour l'entretien des animaux d'espèces non domestiques
Poursuite d'étude :

► BTSA Technico-Commercial
«animaux d'élevage et de compagnie»,
BTS Management des unités commerciales,
BTS Négociation-relation client, formation
d'auxiliaire spécialisé vétérinaire.

rue du lycée
Chamarandes-Choignes
52000 Chaumont
www.edgard-pisani.educagri.fr
legfa.chaumont@educagri.fr
Tél. 03 25 30 58 00
Fax 03 25 30 58 29